

# OMPI



CLIM/GTP/26/7  
ORIGINAL : anglais  
DATE : 6 octobre 2008

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE  
GENÈVE

UNION PARTICULIÈRE POUR LA CLASSIFICATION INTERNATIONALE DES PRODUITS  
ET DES SERVICES AUX FINS DE L'ENREGISTREMENT DES MARQUES  
(UNION DE NICE)

## GRUPE DE TRAVAIL PRÉPARATOIRE

Vingt-sixième session  
Genève, 26 – 30 novembre 2007

RAPPORT

*adopté par le Groupe de travail préparatoire*

### INTRODUCTION

1. Le Groupe de travail préparatoire du Comité d'experts de l'Union de Nice (ci-après dénommé "groupe de travail") a tenu sa vingt-sixième session à Genève, du 26 au 30 novembre 2007.
2. Les membres actuels suivants du groupe de travail étaient représentés à cette session : Allemagne, Australie, Autriche, Chine, Croatie, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, Ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Hongrie, Japon, Lettonie, Luxembourg, Mexique, Norvège, Pays-Bas, Portugal, République de Corée, Roumanie, Royaume-Uni, Singapour, Slovénie, Suède et Suisse (27). Bahreïn, la Bosnie-Herzégovine, le Brésil, l'Équateur, l'Estonie, la Grèce, la Lituanie, la Malaisie, la Pologne, la Serbie, la Slovaquie, la Turquie, l'Association internationale pour les marques (INTA), la Commission des communautés européennes (CCE) et l'Organisation Benelux de la propriété intellectuelle (OBPI) étaient représentés par des observateurs.
3. Le groupe de travail a noté que, depuis sa dernière session tenue à Genève du 31 janvier au 4 février 2005, conformément au règlement intérieur du Comité d'experts de l'Union de Nice, trois pays membres de l'Union de Nice, à savoir l'Australie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et Singapour sont devenus membres du groupe de travail.

4. La liste des participants figure à l'annexe I du présent rapport.
5. La session a été ouverte par M. Ernesto Rubio, sous-directeur général de l'OMPI, qui a souhaité la bienvenue aux participants au nom du directeur général.

#### ÉLECTION DU BUREAU

6. Le groupe de travail a élu à l'unanimité M. Mike Foley (Royaume-Uni) président et M. Chan Louis (Singapour) vice-président.
7. M. Marcus Höpferger (OMPI) a assuré le secrétariat de la session.

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

8. Le groupe de travail a adopté à l'unanimité l'ordre du jour qui figure à l'annexe II du présent rapport.

#### CONCLUSIONS, DÉLIBÉRATIONS ET DÉCISIONS

9. Conformément aux décisions prises par les organes directeurs de l'OMPI lors de leur dixième série de réunions, tenue du 24 septembre au 2 octobre 1979 (voir les paragraphes 51 et 52 du document AB/X/32), le rapport de la présente session rend compte uniquement des conclusions (décisions, recommandations, opinions, etc.) du groupe de travail sans rendre compte en particulier des déclarations de tel ou tel participant, excepté lorsqu'une réserve relative à une conclusion particulière du groupe de travail a été émise ou réitérée après l'adoption de cette conclusion.

#### EXAMEN DES PROPOSITIONS DE CHANGEMENTS À APPORTER À LA NEUVIÈME ÉDITION DE LA CLASSIFICATION DE NICE

10. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents CLIM/GTP/26/2 et CLIM/GTP/26/3 contenant des propositions de changements à apporter à la classification de Nice, soumises par l'Allemagne, la Chine, les États-Unis d'Amérique, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Fédération de Russie, la Finlande, le Japon, la Lettonie, le Mexique, le Royaume-Uni, la Suisse et l'Organisation Benelux de la propriété intellectuelle (OBPI), et, d'autre part, du document CLIM/GTP/26/4 contenant des tableaux récapitulatifs de ces propositions.

11. Le groupe de travail a approuvé un certain nombre de changements qui sont indiqués à l'annexe III du présent rapport. En l'absence d'accord sur les propositions du Japon concernant le transfert de la classe 9 dans la classe 28 des appareils pour le divertissement conçus pour être utilisés avec un écran d'affichage indépendant ou un moniteur, le Japon est convenu de retirer ces propositions et d'établir, pour la prochaine session du groupe de travail, une étude plus détaillée à cet égard. Cette étude portera également sur certains appareils de la classe 9 dans la liste alphabétique qui pourraient soulever des conflits compte tenu des transferts proposés ainsi que sur les propositions tendant à ajouter à la liste alphabétique certaines machines de jeux vidéos et de jeux

d'argent, qui avaient été présentées puis retirées par le Japon et les États-Unis d'Amérique.

## EXAMEN DES PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS À APPORTER AUX CLASSES 5, 29, 30, 32 ET 33

12. Les délibérations ont eu lieu sur la base des documents CLIM/GTP/26/5 et CLIM/GTP/26/6.

13. La Norvège a présenté au groupe de travail des propositions visant à simplifier le classement des denrées alimentaires et des boissons. À cet effet, la Norvège a proposé de fusionner les classes 29 et 30 (relatives aux produits alimentaires) et les classes 32 et 33 (relatives aux boissons) et de transférer tous les produits prophylactiques de la classe 5 dans l'une ou l'autre des classes résultant de ces fusions.

14. Un nombre considérable de délégations et le représentant d'une organisation observatrice ayant pris la parole sur ce point ont fait part de leur appui de principe à la proposition de la délégation de la Norvège. Certaines délégations ont indiqué qu'une réflexion et des consultations plus approfondies s'imposaient, mais que la proposition était un premier pas dans la bonne direction. Il a notamment été souligné que la proposition, si elle était acceptée, se traduirait par une simplification et une précision bienvenues de la classification de Nice. Une distinction a été faite par plusieurs délégations entre la proposition consistant à fusionner les classes 29 et 30 et la proposition consistant à fusionner les classes 32 et 33, la première étant privilégiée par certains par rapport à la seconde.

15. Les délégations qui ont exprimé des réserves sur cette proposition ont déclaré que celle-ci devait être examinée soigneusement et ont demandé si elle augurait une tendance à la présentation de nouvelles propositions visant à fusionner davantage de classes. Il a également été indiqué que, si la création de classes plus vastes simplifierait le classement, ce n'était pas nécessairement le cas pour la recherche.

16. Ayant mis la proposition de la délégation de la Norvège aux voix devant le groupe de travail préparatoire, le président a conclu que, bien qu'elle suscite une large adhésion, aucune des trois propositions ne pouvait recueillir la majorité des quatre cinquièmes des voix des membres du groupe de travail.

## AUTRES QUESTIONS

17. La délégation de Singapour a souhaité faire quelques observations d'ordre général sur la manière dont le processus de révision était mené. Elle a suggéré que toutes les propositions soumises à l'examen du groupe de travail contiennent une explication du produit, assortie, lorsque c'était possible sur le plan logistique, de renvois à des dictionnaires, photographies, dessins et échantillons. À cet égard, des reproductions de tout produit nouveau ou non usuel peu connu des membres du groupe de travail pouvaient être visualisées à l'aide de matériel informatique standard. Pour les services, il pourrait être utile de renvoyer aux sites Web correspondants, lorsqu'ils existent. Par ailleurs, les propositions devraient également mentionner les termes analogues existant dans la classification de Nice et la raison pour laquelle l'article proposé devrait néanmoins y être incorporé. Tout renseignement pertinent fourni par la délégation à l'origine de la proposition aiderait le groupe de travail dans ses délibérations. Dans l'idéal, la délégation à l'origine de la proposition fournirait aux autres

délégations et au Secrétariat toutes les informations et références utiles au moment de la soumission de la proposition. À cet effet, il conviendrait d'élaborer et d'utiliser un formulaire standard à colonnes, indiquant par exemple l'élément à inclure dans la classification, les éventuelles entrées analogues existantes et la justification de l'inclusion de cet élément. En outre, la délégation a suggéré l'établissement d'un forum Internet permettant aux Parties contractantes de poser des questions et aux autres parties et au Secrétariat d'y répondre en faisant part de leurs observations. Cela contribuerait à renforcer l'interaction et le débat sur la classification de Nice et, du moins faut-il l'espérer, à favoriser une interprétation plus uniforme de cette classification. La délégation a également suggéré au Secrétariat d'envisager la possibilité de publier un guide de la classification de Nice, qui répondrait aux interrogations des utilisateurs et des offices sur la manière dont il convient d'appliquer cette classification. Enfin, la délégation a demandé si la classification de Nice était censée dresser une liste exhaustive de tous les produits et services imaginables. Selon elle, la classification devrait être représentative des principales catégories de produits et services afin de donner aux utilisateurs suffisamment d'indications sur la manière de classer un article.

18. Plusieurs délégations ont appuyé la déclaration de la délégation de Singapour, concernant en particulier certains aspects du processus de révision tels que le cycle de révision de cinq ans, la présentation des propositions et la création d'un forum Internet interactif.

19. Le représentant de l'Association internationale pour les marques (INTA) a encouragé le groupe de travail préparatoire à explorer de nouvelles possibilités d'utiliser les techniques de l'information modernes pour adapter le processus de révision aux besoins des offices et des utilisateurs du système des marques. Il a suggéré en particulier de réexaminer la période de révision de cinq ans et d'élaborer et de mettre en œuvre une conception plus moderne de la classification de Nice.

20. Le président a conclu en disant que le groupe de travail préparatoire priait le Secrétariat de convoquer en session un groupe de travail *ad hoc* chargé d'examiner l'introduction de modifications à apporter au processus de révision actuel de la classification de Nice. Les dates de cette session seraient provisoirement fixées au 3 et 4 juillet 2008. Tous les membres de l'Union de Nice ainsi que certaines organisations observatrices intéressées seraient invités à y participer. Le Secrétariat a été prié d'établir à l'intention du groupe de travail *ad hoc* un document de travail tenant compte des propositions de modification de la procédure de révision formulées pendant la session en cours du groupe de travail préparatoire.

#### PROCHAINE SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL PRÉPARATOIRE

21. Le groupe de travail a noté que sa prochaine session (vingt-septième) se tiendra à Genève du 6 au 10 octobre 2008 et a invité les États membres de l'Union de Nice et les organisations intergouvernementales concernées à soumettre au Bureau international toutes nouvelles propositions de changements à apporter à la classification, afin que celles-ci puissent être examinées par le groupe de travail.

22. *Le groupe de travail a adopté le présent rapport à l'unanimité à sa vingt-septième session, le 6 octobre 2008.*

[Les annexes suivent]